

## **L'Assemblée réaffirme la souveraineté de la France sur Clipperton, sans lui donner le statut de collectivité**

Paris, 24 nov 2016 (AFP) - 18h54 heure de Paris —

L'Assemblée a réaffirmé jeudi la souveraineté de la France sur la petite île de Clipperton, territoire "oublié" du Pacifique Nord, en adoptant une proposition de loi UDI, mais sans lui accorder le statut de collectivité, au nom de la "simplicité", selon le gouvernement.

Le texte, adopté en première lecture, crée un poste d'administrateur de cet atoll non habité de 7 km<sup>2</sup>, assisté d'un conseil consultatif, mais maintient le régime législatif applicable au territoire. L'île pourra également être appelée "La Passion-Clipperton".

Le centriste Philippe Folliot, qui avait été le premier député à avoir posé le pied sur l'île en 2015, souhaitait faire du territoire une collectivité à statut particulier, alors qu'il n'avait jusqu'à présent "aucun statut juridique précis", sa proposition de loi "transparente" ne devant "rien" coûter à l'Etat.

Avec une passion saluée notamment par l'ancienne ministre des Outre-mer George Pau-Langevin (PS), l'élu du Tarn a évoqué "un événement quelque peu historique" puisque c'était "la première fois dans l'Histoire du Parlement" qu'autant de temps était consacré au territoire, "le plus oublié et le plus reculé de la République".

La secrétaire d'Etat à la Biodiversité, l'écologiste Barbara Pompili, a évoqué une île "stratégique" et indiqué que le gouvernement voulait "affirmer avec force que Clipperton fait pleinement partie du territoire français", la proposition de loi participant "au rappel le plus solennel de la pleine souveraineté de la France".

"Nous partageons tous le même objectif: consacrer un statut de Clipperton et donner les moyens à l'Etat d'exercer pleinement sa souveraineté sur l'île", mais créer une nouvelle collectivité "induirait des lourdeurs administratives et des surcoûts", a-t-elle ajouté.

"Il nous paraît donc plus simple de s'en tenir au droit existant, qui prévoit que les textes adoptés sur le territoire de la République sont applicables de plein droit à Clipperton", a poursuivi la secrétaire d'Etat.

Le député UDI, qui avait réalisé en juin un rapport préconisant de valoriser l'île, a estimé que le gouvernement vidait ainsi "un peu" son texte de sa substance, estimant que "le statu quo sur le plan juridique" n'était pas une bonne chose. "Comment appliquer la loi à Clipperton" où il n'y a pas de communes, s'est-il notamment interrogé.

Situé à 12.000 km de la France métropolitaine, 6.000 de Tahiti et 1.300 des côtes mexicaines, l'île, découverte le 3 avril 1711 par le navigateur français Michel Dubocage, est l'une des plus isolées du monde, mais elle dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) de 435.000 km<sup>2</sup>, plus importante que celle de la métropole.